

Milon de Sélincourt

évêque de Thérouanne¹⁾

Tous ceux qui ont lu une vie de saint Norbert connaissent le nom de Milon, évêque de Thérouanne. Aucun auteur ne manque de citer le dicton : « En Norbert, ce qui excelle, c'est la foi ; en Bernard de Clairvaux, l'amour de Dieu ; en Milon de Thérouanne, l'humilité » ²⁾. A vrai dire, on pourrait craindre qu'un personnage qui se distingue surtout par son humilité ne soit un homme effacé et sans grande envergure. En fait Milon fut un grand religieux que la chronique d'Andres n'hésite pas à appeler « le principal propagateur de l'ordre de Prémontré » ³⁾ ; un évêque de premier plan, en ce XII^e siècle qui compta un épiscopat des plus prestigieux dans l'histoire de l'Eglise ; un saint incontesté, si bien que l'annaliste de Clairvaux n'hésite pas à écrire en apprenant sa mort : Saint Milon, évêque de Thérouanne ⁴⁾. S'il ne fut pas canonisé, c'est sans doute parce que Rome venait de se réserver les canonisations qui jusque-là relevaient des archevêques métropolitains.

Milon ne fut pas un écrivain, mais un homme d'action. Aussi ne le connaissons-nous pas directement, mais par une multitude de témoignages. De 1130 à 1158 où il occupa le siège de Thérouanne les registres ne comptent pas moins de 190 actes émanant de lui ou nous apportant une information sur sa vie et son activité ⁵⁾.

¹⁾ L'abbé Claude Ringard, du diocèse d'Arras, avait amassé une documentation assez importante sur Milon dont il rêvait d'écrire la biographie. Cette documentation se trouve aujourd'hui aux archives de Mondaye. Pour qu'un tel travail ne soit pas perdu, nous avons tâché d'établir le résumé de ce qu'aurait pu être cette biographie.

²⁾ *P. L.* 170 c. 1269.

³⁾ *Chronique d'Andres, Spicilegium* p. 426.

⁴⁾ *Chronique de Clairvaux. Recueil des Historiens de la France*, t. XII, 311.

⁵⁾ ABBÉ OBLED, *Regestes des évêques de Thérouanne*, Saint-Omer 1904, p. 119-144. t. XIV, 329.

NAISSANCE ET JEUNESSE

De sa famille, de son enfance nous ne savons que peu de chose. Appuyée sur des sources manuscrites, la *Gallia christiana* nous le donne comme appartenant à la famille de Sélincourt ⁶⁾. Il est donc l'arrière petit-fils d'un prêtre, Foulques de Guernanville, doyen d'Evreux, qui, de sa concubine Orielde eut huit fils et deux filles ⁷⁾. Tel était « le contexte sociologique et culturel du temps » auquel on veut attribuer le célibat ecclésiastique. Si, cinquante ans plus tard, la chrétienté avait pris conscience de la sainteté qu'exige le sacerdoce, c'est grâce à la lutte que menèrent contre ce contexte sociologique et culturel la foi et le zèle des saints. Son grand père, Hugues Tirel, frère du célèbre Gauthier Tirel, compagnon de Guillaume le Conquérant, tenait de son frère en fief le domaine de Sélincourt. Il ne laissa qu'une fille, Emma, qui épousa un chevalier sans fortune, nommé Pierre. De ce mariage l'aîné, nommé Dreux, mourut jeune et sans postérité. Milon fut le second fils. Un frère plus jeune, Geoffroy, hérita de Sélincourt et fut le père de Milon II qui succéda à son oncle sur le siège épiscopal ⁷⁾.

La naissance de Milon doit, semble-t-il, dater des environs de 1080. Il serait ainsi exactement le contemporain de saint Norbert. Nous le verrons curé en 1113. L'âge normal de l'ordination sacerdotale était trente ans.

Milon fit sûrement des études sérieuses, car on nous le donnera comme un homme instruit *religione et scientia satis conspicuus* ⁸⁾. Ce fut sans doute à l'école capitulaire d'Amiens qui était son diocèse. En 1099 nous voyons un Milon, sous-diacre du chapitre d'Amiens, signer une charte de l'évêque Garin en faveur de l'abbaye d'Anchie. Les dates concordent puisqu'on pouvait être ordonné sous-diacre à partir de quatorze ans. Il n'est pas exclu que Milon soit allé pendant quelques temps à l'école de Laon qui, sous Anselme, jouissait d'un immense prestige. Ces séjours étaient prévus par la règle canoniale ⁹⁾.

Fait très inattendu : nous le trouvons en 1113 curé de Verchin, au

⁶⁾ *Gallia Christiana* t. X p. 1347. Sélincourt, dép. Somme cant. Hornoy.

⁷⁾ ORDERIC VITAL, l. 5. *Recueil des Hist. de la France*, t. XI p. 605.

⁸⁾ GEOFFROY DE CLAIRVAUX, *Lettre sur la condamnation de Gilbert de la Porrée* *ibid.*

⁹⁾ *Cartulaire d'Anchie*.

diocèse de Théroutanne. Il s'agissait sans doute d'une possession de sa famille, d'une église qu'elle avait fait bâtir. C'est peut-être ce fait qui lui a valu sa réputation d'humilité ¹⁰). Des faits semblables ne sont pas inouïs. A la même époque, Luc de Roucy, d'une des familles les plus puissantes de France — son grand père ne mettait-il pas plus de guerriers en ligne que le roi de France ? — occupe l'humble situation de doyen de la chrétienté de Laon et va fonder, pour le desservice de quelques paroisses rurales, la communauté qui deviendra l'abbaye de Cuissy. On commençait donc à prendre conscience de l'importance et de la grandeur de l'humble ministère paroissial. Plus tard Milon donnera cette paroisse de Verchin à son abbaye de Dommartin ¹¹).

VIE RELIGIEUSE

En 1120, Milon va résolument se donner à la réforme du clergé en se faisant chanoine régulier. Faire du clergé des cathédrales et des collégiales un corps proprement religieux par la profession de la pauvreté et de la vie commune était le grand moyen employé par les Grégoriens pour obtenir un clergé chaste, désintéressé et digne de son rôle. Le nicolaïsme qui repoussait le célibat des prêtres et la simonie qui mettait à l'encan les ministères ecclésiastiques étaient les grandes hérésies qu'ils poursuivaient et l'institution des chanoines réguliers ne pouvait qu'y obvier. Pour les laïcs, hommes et femmes, se grouper autour d'un collège de prêtres comme les croyants de Jérusalem autour des apôtres apparaissait le moyen de perfection idéal. La région du nord connaissait déjà un certain nombre de ces sortes de monastères : Formezelle (1068), Saint-Acheul d'Amiens (1085), Saint-Martin et Saint-Pierre d'Ypres (1101), Arrouaise, chef d'une congrégation canoniale austère (1090), Falempin et Saint-Martin des deux jumeaux (1108), Notre-Dame et Saint-Vulmer de Boulogne (1113). L'année 1120 où fut fondé Prémontré verra se créer dans le nord Saint-Nicolas de Furnes et Chocques. L'évêque de Théroutanne, le bienheureux Jean de Warneton, était un chanoine régulier du Mont-Saint-Eloi, au diocèse d'Arras.

¹⁰) CORBLET, *Hagiographie du diocèse d'Amiens* t. III p. 255. Verchin, près de Fruges, Pas-de-Calais. L'église fut bâtie vers 1070.

¹¹) Nous n'avons plus l'acte de donation mais il est attesté par une charte de Samson, archevêque de Reims.

Où Milon va-t-il porter ses pas ? Ce ne sera pas dans le diocèse de Théroüanne où il était curé, mais dans celui d'Amiens auquel il appartenait dès l'enfance. Il se dirige vers Brahic sur l'Authie, dans le Ponthieu, où se trouve l'ermitage de Saint-Josse-au-Bois. Nous connaissons quelques détails par une charte de 1137, écrite en présence de Milon devenu évêque, qui nous relate les débuts de la fondation ¹²⁾. « Au lieu où a été fondée l'église des chanoines de Saint-Josse on ne voyait, de toute antiquité, qu'une vaste et horrible solitude. Pourtant il s'y trouvait une petite chapelle dédiée à saint Josse. Quelques ermites allants et venants (c'est à dire sans stabilité), groupés autour de la chapelle, cultivaient une pièce de terre d'environ trois arpents qui leur avait été donnée par les vavasseurs. Lorsqu'arriva en ce lieu Milon, aujourd'hui évêque de Théroüanne, il s'adjoignit pour le service de Dieu un grand nombre de compagnons. La bonne renommée de Milon se répandit au loin et les dons affluèrent » ¹³⁾. Milon avait-il été appelé pour mettre un peu d'ordre dans cet ermitage ? Était-il venu par désir de la solitude et de la contemplation ? Nous l'ignorons. Cette chapelle de Saint-Josse au-Bois où peut-être saint Josse, originaire de Bretagne, avait momentanément mené la vie érémitique (car il était lui-même un ermite allant et venant) fut plus tard délaissée pour le lieu appelé Dommartin et l'abbaye, qui porta indifféremment les noms de Dommartin ou de Saint-Josse-au-Bois, devint une des plus célèbres de l'ordre de Prémontré ¹⁴⁾. Nous n'en sommes pas là. Milon connut la pauvreté des débuts, l'affluence des novices, la générosité de quelques seigneurs, mais surtout celle des petites gens, les problèmes d'une fondation entourée de sympathie, mais située dans un lieu inadapté.

Et, rapidement, l'œuvre progressa.

Un prieuré de chanoines réguliers fondé près d'Amiens à Saint-Firmin-en-vallée par Mathilde Flachecourt et Enguerrand, évêque d'Amiens, pour le repos de l'âme d'Alélme de Flachecourt tué à Amiens pendant la commune manquait de recrutement ¹⁵⁾. Cette humble maison, transférée plus tard à Amiens, deviendrait l'abbaye prémontrée de Saint-Jean qui devait jeter un vif éclat dans l'Ordre

¹²⁾ Petit cartulaire de Dommartin. Copie aux archives de Mondaie.

¹³⁾ Ne pas confondre avec l'abbaye bénédictine de Saint-Josse-sur-mer, plus au nord du Ponthieu.

¹⁴⁾ Dommartin, commune de Tortefontaine (Pas-de-Calais) était alors du diocèse d'Amiens.

¹⁵⁾ N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, Straubing, 1952, II, p. 421-424.

par la science et le talent de plusieurs de ses religieux. En 1124 l'évêque demanda à Milon de la prendre en charge. Et, tout de suite, un riche bourgeois nommé Raoul Sans-rire se donna lui-même à cette église comme convers, avec tous ses biens et même avec le douaire qu'il laissait à sa femme, lorsque cette dernière viendrait à décéder. Désormais l'avenir était assuré, d'autant mieux que cette donation spectaculaire allait en attirer bien d'autres ¹⁶⁾.

Trois ans plus tard, on put envisager une nouvelle fondation, celle de Sélincourt ¹⁷⁾. Le fondateur fut Gauthier III Tyrel, seigneur de Poix et suzerain de Sélincourt. D'après une tradition manuscrite du P. Borée, ce fut sur l'emplacement du château paternel que Milon fit construire les bâtiments claustraux et en souvenir de son père qu'il dédia l'église à saint Pierre. Ce sanctuaire devait devenir d'une immense notoriété au siècle suivant en recevant de Guillaume de Montreuil la relique connue sous le nom de Sainte Larme qui fut l'objet d'un pèlerinage fréquenté et d'une dévotion répandue.

En 1130 un prieuré qui devait devenir l'abbaye de Saint-André-au-Bois fut fondé à Aulnoy par Enguerrand de Beaurain et Eudes de Tollent. Saint-Josse-au-Bois en accepta la paternité. Il allait être transféré en 1156 dans les Bois de Grénécourt, sur le territoire de Gouy-Saint-André, près de Campagne en Ponthieu ¹⁸⁾.

C'était donc une petite congrégation qui se formait autour de Milon. Tous ces monastères étaient des monastères doubles d'hommes et de femmes, groupés autour d'un noyau de chanoines réguliers. Ils étaient sous le régime abbatial ou tendaient à le recevoir. La règle était celle de saint Augustin. Était-ce sous la forme déjà usitée, mise en vogue par saint Yves de Chartres ? Plus probablement c'était sous la forme qu'on appelait l'*ordo novus*, c'est à dire avec les dispositions que le manuscrit de Laon appelle *ordo monasterii*, beaucoup plus austère. Ce qui le fait penser est que l'année 1120 où fut fondé Dommartin est aussi celle où l'on adopte l'*ordo monasterii* à Prémontré, à Arrouaise, à Rolduc et à la cathédrale de Salzbouurg. La facilité avec laquelle tous ces monastères de Milon accepteront de s'agréer à Prémontré ne s'expliquerait guère autrement.

L'an 1130 va amener un changement dans la vie de Milon et de ses

¹⁶⁾ L'abbaye de Marcheroux fondée par Prémontré en 1132 ne passa à la filiation de Dommartin qu'en 1145.

¹⁷⁾ BACKMUND, o.c., II p. 566.

¹⁸⁾ Portrait historique de l'abbaye Saint-Jean d'Amiens. Ch. XII ms. Bibl. de Laon.

fondations : le 27 janvier, le bienheureux Jean de Warneton, évêque de Thérouanne, rend le dernier soupir en présence de Foulques, abbé des Dunes, qu'il avait fait venir pour l'assister. Robert, évêque d'Arras, présida ses funérailles ¹⁹).

ÉLECTION ÉPISCOPALE ET ORDINATION

Pour le remplacer, le peuple de Thérouanne élit Baudouin, chanoine-diacre de Thérouanne et frère du comte de Flandre, Thierry d'Alsace. Mais l'archevêque de Reims, Renaud, ainsi que les évêques de la province, refusèrent d'approuver l'élection ²⁰). Les archidiaques et une partie du clergé élurent, à son défaut, l'abbé de Saint-Josse-au-Bois. Cette élection ne semble pas avoir été sérieusement contestée, tant était grand le prestige de Milon.

Mais le fondateur de Dommartin pouvait-il laisser les monastères dont il avait la charge isolés et sans guide ? C'était encore une plantation très frêle et il avait trop d'humilité pour vouloir ajouter cette charge à celle de l'épiscopat. Il les fit agréger à Prémontré. Y eut-il profession nouvelle ? C'est peu probable : les Prémontrés ne formaient pas un ordre à part dans la famille canoniale. Hugues de Fosses envoya comme abbé à Saint-Josse-au-Bois Adam, originaire de Metz, l'un des premiers compagnons de Norbert, recruté sans doute par le saint fondateur à l'école de Laon. Ce fut lui qui transféra la chanoinie de Saint-Josse-au-Bois à Dommartin en 1161 pour un établissement définitif. Faucon de Mont-didier fut envoyé à Saint-Firmin d'Amiens. Il transféra l'abbaye à Saint-Jean en 1135. A Saint-André-des-Bois, c'est Anschaire qui reçut le gouvernement. En faisant passer ses abbayes à Prémontré, Milon qui demeurait chanoine de Saint-Josse embrassait lui-même cet Ordre. On le verra signer Milon, évêque de Thérouanne, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré ²¹). Hâtons-nous de dire que ce n'était pas une profession honoraire : les évêques prémontrés restaient astreints aux austérités de règle. Comme nous le verrons, Milon se montra très attaché à l'Ordre de Prémontré.

Toutes ces démarches prirent du temps. Ce ne fut que le 15 février 1131 que Milon put recevoir l'ordination épiscopale à Reims des mains

¹⁹) *Acta Sanctorum* (Bollandistes), *Vie de S. Jean de Warneton* : 27 janv.

²⁰) *Gall. Christ.*, X, c. 1546.

²¹) Hugo, *Annales Praem.* I, c. 186.

de l'archevêque Renaud assisté des évêques de la province. La cérémonie se déroula en présence du pape Innocent II, chanoine régulier lui-même, pour lors exilé en France à cause du schisme de Pierre de Léon ²²).

Le diocèse de Thérouanne, qui fut démembré après la destruction de Thérouanne par Charles Quint en 1545, comprenait les doyennés d'Ypres, Warneton, Cassel, Bailleul, Poperinge, Furnes, Dixmude, Nieuport qui formèrent le diocèse d'Ypres ; les doyennés de Saint-Omer, Helfurt, Arie, Lillers, Arques, Marque, Merville, Bourbourg qui constituèrent plus tard le diocèse de Saint-Omer ; ceux de Boulogne, Ardres, Alques, Wissant, le Fène, Fauquemberghe, Hesdin, Bomy qui devinrent le diocèse de Boulogne. La ville épiscopale de Thérouanne, capitale de la Morinie, était située à l'endroit où la Lys coupe la voie romaine de Calais à Bâle et se trouvait ainsi sur l'un des axes les plus fréquentés de la France. Elle avait été évangélisée par saint Omer. Saint Maxime avait été l'un de ses grands missionnaires. Milon était le 30^e évêque. Bien qu'elle ait jeté un certain éclat par la sainteté de plusieurs de ses pontifes, Thérouanne était très jalousée des cités voisines. Au cours de l'Histoire, elle ne put se développer comme les grandes villes marchandes du nord et ne fut guère qu'une place militaire ruinée tour à tour deux fois par les Normands, puis par les Flamands, les Anglais, encore les Flamands, avant sa ruine définitive par les Espagnols.

LES ACTIVITÉS DE L'ÉVÊQUE : LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME

Pour nous rendre compte de l'activité épiscopale de Milon, il nous faudra grouper les actes qui émanent de lui sous plusieurs chefs, car il fut d'un zèle infatigable durant les vingt-huit années qu'il fut en charge (1130-1158).

La cathédrale de Thérouanne était dédiée à Notre Dame, Elle avait été fondée en 605 par le roi Clotaire I. Détruite par les Normands au IX^e siècle, on avait commencé à la reconstruire en 995. L'évêque Jean de Warneton avait consacré le chœur en 1108. Quand Milon y fit son entrée, la cathédrale était presque achevée. Il pourra la consacrer tout entière le 15 octobre 1132, assisté par les évêques Garin d'Amiens, Alvise d'Arras et Simon de Noyon et Tournai, en présence du comte de Flandre Thierry d'Alsace, du prévôt de Saint-Omer, des abbés de

²²) MARBOT, *Hist. de la ville de Reims*, III p. 272.

Saint-Bertin et de Saint-Winocq qui s'y étaient rendus en apportant les corps saints de leurs églises.

Le chapitre de Notre-Dame était séculier. Il avait été fondé en 1026 par l'évêque Baudouin et comprenait à l'origine douze prébendes de prêtres et quatre de diacres. Le nombre devait augmenter par la suite. Le Doyen et le Chantre étaient élus par le Chapitre; les archidiares de Morinie et de Flandre, l'écolâtre et le pénitencier étaient à la nomination de l'évêque ²³). A l'arrivée de Milon les douze prêtres étaient les trois archidiares Herbert, Luc et Othon, le doyen Gozlin, le coute (trésorier) Gauthier, le chantre Philippe, puis Bernard, Nanter, Gérard, Oylard, Gerbodod et Baudouin. Les sept diacres étaient Baudouin, leur doyen, l'autre Baudouin, le frère du comte de Flandre qui avait été élu évêque, Lambert, Hermann, Gérard, Nicolas, Arnaud. Il se trouvait cinq sous-diacres, Guillaume, Galon, Gilbert, Baudouin, Luc et deux jeunes clercs, Gérard et Guillaume. A partir de 1138, le neveu de l'évêque Milon II, son futur successeur, signe comme archidiacre, mais il ne venait pas du Chapitre. C'était un chanoine régulier de l'observance d'Arrouaise, abbé de Ruisseauville ²⁴).

Milon aura grand souci de son Chapitre. Il lui donnera les cures de Wavrans, Pierremont et Kilhem, Grumbeck, Benel, Mazonghem et d'autres ²⁵). En 1134 il ordonne que deux chanoines célèbrent quotidiennement à l'autel de saint Pierre et à l'autel de saint André une messe de *Beata* et une messe pour les évêques défunts de Théroouanne, en particulier pour son prédécesseur Jean, disposition qui se retrouvera dans l'Ordinaire de Prémontré ²⁶). Le 11 décembre 1134, il ramène à la cathédrale le chef de saint Maxime, le missionnaire de la région, retenu par les gens de Boulogne qui l'avaient caché parce qu'ils voulaient l'évêché dans leur ville ²⁷). En 1138, l'incendie ravage la cathédrale qui n'avait encore sans doute qu'une charpente apparente ²⁸). Il s'empresse de faire réparer le dommage. Il consacre en 1156 les autels des saints André et Jacques, en 1157 l'autel paroissial de la

²³) BLED, *Regestes des év. de Th.* p. II sq.

²⁴) Charte de fondation. HUGO, *op. cit.*, II prob. c. XXX.

²⁵) GIRY, *Cartulaire de Th.* n° 14, 15, 16.

²⁶) *Ibid.* n° 15.

²⁷) Bibl. de St-Omer ms 819 p. 207. Cette rivalité entre Boulogne et Théroouanne expliquera plus tard que la ruine de Théroouanne ait été célébrée par le *Te Deum* dans les villes voisines en 1545.

²⁸) LOCRIUS, p. 229.

sainte Croix ²⁹). Enfin il impose à Enguerrand de Saint-Pol la donation d'une terre à la cathédrale en réparation de dommages qu'il lui avait infligés ³⁰).

Cette église, dont « le grand Dieu de Théroouanne » qu'on admire à Saint-Omer peut donner une idée, était grandiose. Les dernières fouilles semblent indiquer que les chapiteaux portaient déjà des nervures gothiques. On sait que le premier grand monument gothique qui nous reste est l'abbatiale de Saint-Denis bâtie par l'Abbé Suger qui était un moine de Saint-Bertin. La cathédrale de Théroouanne fut démolie pierre par pierre par suite de la froide haine de Charles-Quint en 1545.

L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ

Milon, pas plus que Norbert, ne pouvait oublier qu'il était religieux : Ad propagandum in nostra dioecesi religionis cultum et nostrae sedis auctoritas et nostrae professionis lex constringit ³¹). Mais il devait penser spécialement à son Ordre, d'autant plus qu'il s'agissait d'une œuvre qui importait beaucoup à la réforme de l'Eglise à laquelle il s'était consacré. Au moment où il prit possession du siège de Théroouanne, il existait à Licques une petite collégiale de chanoines séculiers, au nombre de six, fondée entre 1071 en 1078 par Robert le Barbu et érigée canoniquement par Dreux, évêque de Théroouanne ³²). Mais les chanoines, fils de Robert le Barbu, brûlaient tous de faire le pèlerinage de Jérusalem. Ils offrirent leur église aux chanoines réguliers de Watten près de Bourbourg qui ne l'acceptèrent pas. Le 24 juillet 1132, Milon l'érigea en monastère prémontré de la filiation de Saint-Martin de Laon. Bien que signée par Milon, la charte n'est plus celle qui avait servi pour Dommartin et Saint-Jean d'Amiens, c'est celle que Gauthier de Saint-Maurice, abbé de Saint-Martin, proposait pour toutes ses filiales et qui insiste sur la vie contemplative ³³). L'acte donné

²⁹) *Cart. de Th.*, p. 360.

³⁰) *Ibid.* n° 29.

³¹) *Ibid.* n° 13.

³²) Canton de Guines; Arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais) sur l'Aa. Gall. CHRIST. X, c. 1617. Hugo, *Annal.*, II, 57. Prog. XXIX-XXXII, BACKMUND, II, p. 412-417.

³³) V. Fr. PETIT, *Spiritualité des Prémontrés*, Paris 1947 p. 50.

à Thérouanne fut signé par tout le Chapitre cathédral. Milon donna plus tard à Licques l'église de Serques et lui fit donner par son Chapitre la terre de Landrethem. Par sa fondation de Newhouse, Licques fut la mère de la plupart des abbayes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Le premier abbé de Licques fut Henri, parent et ancien chapelain du roi de France Louis VII.

Milon désirait posséder de ses frères dans la ville épiscopale. Il fit venir de Sélincourt quelques religieux qu'il hébergea au palais épiscopal, en attendant de les établir dans le faubourg sud-est de Thérouanne, en une ancienne abbaye, fondée autrefois par sainte Radegonde et détruite par les Normands. Milon restaura l'église avec les lieux réguliers. Il la dédia à saint Augustin de Cantorbéry et y déposa des reliques de ce saint évêque. L'essaim venu de Sélincourt reçut comme abbé Alelme, profès de la même maison. Milon avait pensé trouver, comme Norbert à Notre-Dame de Magdebourg, une famille où se retremper dans les observances religieuses et une atmosphère fraternelle. Il fit donner par l'abbé de Corbie la terre de Laines. Il ajouta les églises de Nielles, de Coquelles, de Barengthem, de Haringhe et de Ring, il assura la possession du comté féodal de Saint-Philibert. Malheureusement Alelme n'avait pas l'étoffe d'un abbé. Le chapitre général dut le renvoyer à Sélincourt. Son successeur, Dreux, profès aussi de Sélincourt, s'aliéna malencontreusement le comte Philippe de Flandre. Ce dernier incendia l'abbaye en 1153. Après la mort de Milon, le Chapitre général donna en 1164 la paternité de Saint-Augustin de Thérouanne à Saint-Nicolas de Furnes et, dans la suite, le comte Philippe la rebâtit. Comme elle était située en dehors des remparts, elle échappa à la destruction de la ville. Dans l'ensemble, pour Milon, Saint-Augustin de Thérouanne fut plutôt une déception qu'un secours³⁴).

Saint-Nicolas de Furnes ³⁵) avait été fondé par le B. Jean de Warnton comme monastère de chanoines réguliers en 1119. Ce monastère était passé à Prémontré sous la paternité de Grimbergen en 1129. Milon lui donna les autels de Wulpen, Dunkerque et Ramscapelle, puis la dîme de Houthem.

Toute sa vie, Milon garde son attention aux abbayes déjà fondées.

³⁴) Commune de Clarques (Pas-de-Calais). HUGO, *Annal*, I, 223 prob. CXXX-CXLIV GALL. CHRIST., V, 364. BACKMUND, II, p. 421-424.

³⁵) En flamand Veurne. HUGO, *Anal*. II, 314, prob. CCXIII-CCXIX; *Gall. Christ.*, V, 364 : BACKMUND, II, p. 429-433.

Il donne à Sélincourt les autels de Fontaines et de Montené en 1147 ³⁶); en 1156 il consacre l'église abbatiale de Saint-André-au-Bois, filiale de Dommartin, fondée par Guillaume de Saint-Omer ³⁷). Il intervient plusieurs fois auprès de l'archevêque de Reims, puis du pape Innocent II pour obtenir des chartes de confirmation pour Dommartin, Sélincourt, Saint-Jean d'Amiens, Bonne-Espérance. La chronique d'Andres le nomme le principal propagateur de l'Ordre de Prémontré. C'est excessif. Disons pourtant que la filiation des monastères fondés par Milon atteignit 56 monastères ³⁸).

LES AUTRES CHANOINES RÉGULIERS

Nous sommes surpris de voir la place que tient la vie religieuse dans les préoccupations des grands évêques du XII^e siècle. Ils ont conscience, d'après le Pseudo-Denys, d'être les *perfectores* et sentent le souci des âmes consacrées, comme le devoir qui leur incombe de la prédication de perfection. Ils multiplient les monastères, ce qui prouve à la fois l'abondance des vocations, la générosité des donateurs, la popularité de la vie religieuse qui apparaît comme la vie chrétienne modèle. Même ceux qui restaient dans le monde ne cherchaient qu'à l'imiter, espéraient l'embrasser un jour, ne serait-ce qu'à l'article de la mort. Le mouvement apostolique portait les fidèles à se grouper, hommes et femmes, autour d'un noyau de prêtres, comme les chrétiens de Jérusalem autour des apôtres pour vivre d'un seul cœur et d'une seule âme dans la quête de Dieu par la pauvreté, la prière et le travail.

On comprend que Milon ait eu à cœur de favoriser les églises de chanoines réguliers qui concrétisaient le mieux ce mouvement. Après l'Ordre de Prémontré, c'était la congrégation d'Arrouaise au diocèse d'Arras qui attirait le plus sa bienveillance. Elle la méritait par l'austérité de ses observances, par les services éminents que son deuxième abbé, devenu le cardinal Conon de Préneste, avait rendu à la réforme grégorienne, spécialement dans la province de Reims, au cours de ses légations. Milon donne à Arrouaise l'autel d'Isbergues ³⁹), lui assure

³⁶) Bibl. d'Amiens ms. 528 f. L5.

³⁷) MALBRANCQ, *De Morinis*, III, p. 243.

³⁸) Mondaye, de la lignée de Dommartin par la Lucerne, est la seule qui subsiste aujourd'hui de ces fondations.

³⁹) HAIGNERÉ, *Cartulaire de Boulogne*, p. XIV.

les terres de Saint-Omeréglise ⁴⁰). Il est témoin, avec Alvisé, évêque d'Arras, de l'acte par lequel Adelwold, évêque de Carlisle, permet à son chapitre cathédral de s'affilier à Arrouaise ⁴¹); en 1138, il approuve la transformation de la collégiale de Warneton en chanoinie régulière, sous les statuts d'Arrouaise ⁴²). Son neveu Milon qu'il fit archidiacre appartenait à la même congrégation. Les autres chanoines réguliers sont aussi l'objet de ses faveurs. En 1134, il intervient auprès d'Innocent en faveur de Chocques et procure à l'abbaye son emplacement définitif ⁴³). Il approuve la réforme des chapitres de Tronchiennes ⁴⁴) et d'Aubigny ⁴⁵). En 1150 il bénit à Arras, Raoul, abbé du Mont-Saint-Eloi ⁴⁶).

LES ORDRES MONASTIQUES ET MILITAIRES

Les abbayes bénédictines de son diocèse devaient aussi lui coûter beaucoup de travail, surtout celle de Saint-Bertin, à Sittin, dans une île de l'Aa, près de Saint-Omer. En 1101, Jean de Warneton, évêque de Thérouanne, avait signé la charte par laquelle Robert, comte de Flandre, chargeait saint Hugues, abbé de Cluny, de réformer l'abbaye de Saint-Bertin ⁴⁷). Or il y avait maldonne. Il s'agissait de réformer l'observance de l'abbaye, non de la faire entrer dans l'Ordre de Cluny. On sait que cet ordre — théoriquement du moins — n'avait qu'un seul abbé, l'abbé de Cluny, les autres monastères n'étaient que des prieurés dépendants, même si, pour des raisons d'histoire ou de prestige, on leur avait conservé le titre d'abbaye. C'est pourquoi saint Bernard appelait Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, « le prince des prieurs ». Cette conception d'unité pouvait être valable, d'autant plus que le monde féodal, souffrant de son morcellement indéfini, aspirait nostalgiquement à l'unité. Mais les moines de Saint-Bertin entendaient bien, suivant la règle de saint Benoît, continuer à élire leur abbé. En 1136 Milon, accompagné des députés de l'Abbaye, se rendit à Rome pour

⁴⁰) *Ibid.*, XVIII.

⁴¹) DUGDALE, VI, p. 141.

⁴²) MALBRANCQ, III, 310.

⁴³) ROBERT, *Hist. de l'abbaye de Chocques. Mem. de la Morinie*, XV p. 543.

⁴⁴) DUCHESNE, *Preuves de la maison de Guines*, p. 211.

⁴⁵) Bibl. nat. Fonds Moreau t. 65 p. 28.

⁴⁶) BOUQUET, *Recueil des Hist. de la France*, XIII, p. 506.

⁴⁷) *Gall. Christ.*, X, c. 1544.

défendre ce droit devant Innocent II. Le pape leur donna raison ⁴⁸). Mais pendant treize longs mois, faute d'entente entre les électeurs ... il n'y eut pas d'élection. Enfin, en 1138, les moines s'entendirent sur le nom de Léonce, abbé de Lobbes. Les Clunistes s'opposèrent à l'élection et citèrent le nouvel élu au tribunal du souverain Pontife. Il s'y rendit avec Milon et Alvisé d'Arras et défendit sa cause devant le concile de Latran en 1139 ⁴⁹). Son point de vue triompha devant l'assemblée. Dès le 25 avril, le pape écrit officiellement à Milon, à des archidiaques et à son Chapitre pour les informer qu'il exempte Saint-Bertin de toute sujétion à Cluny. Le lendemain une autre bulle notifie la décision à Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Une autre bulle encore en avise le maieur et les échevins de Saint-Omer. Le pape recommanda à Milon l'abbé de Saint-Bertin et délégua l'évêque pour une visite apostolique, charge dont il s'acquitta avec zèle et fermeté.

Pierre le Vénérable écrit alors à Milon une lettre assez acerbe, se plaignant que l'évêque, eût, en plein synode, stigmatisé l'orgueil de Cluny ⁵⁰). En fait le différend était profond. Beaucoup d'historiens mettent Cluny à la tête de la réforme grégorienne. C'est une erreur. Tout en étant un haut lieu de sainteté, Cluny, par son attachement à la règle bénédictine, à la centralisation, à la splendeur du culte, demeurait le grand représentant de l'Eglise carolingienne contre laquelle les Grégoriens, soucieux de l'originalité des charismes, de la simplicité, de la pauvreté, de l'indépendance politique de l'Eglise, étaient en défiance. En fait Cluny ne favorisa ni le nouveau monachisme ni les chanoines réguliers. Milon sentait tout cela très vivement, bien qu'il fût allé à Cluny et qu'il y eût parlé au Chapitre. Il empêcha de transformer la collégiale d'Abbeville en abbaye cluniste. Milon se vit soutenu par saint Bernard et aussi par son ami Suger, abbé de Saint-Denis, moine profès de Saint-Bertin. Ces divergences étaient réelles mais ne devaient pas nuire à la charité entre les ordres religieux. Le chapitre général de Prémontré conclut avec Cluny en 1141 un traité de fraternité spirituelle.

Le diocèse de Thérouanne comprenait bien d'autres abbayes bénédictines, Andres, Saint-Josse-sur-mer, Marchiennes, les abbayes de moniales de Bourbourg et de Blangy. Milon les soutint de son mieux.

Il s'y trouvait aussi des abbayes cisterciennes, les Dunes, Clairmarais.

⁴⁸) GUÉRARD, *Cartulaire de Sittin*, p. 305.

⁴⁹) SANDERUS, *Flandria illustrata*, II; *Gall. Christ.*, X, c. 1547.

⁵⁰) *Epist. Petri Venerabilis* I.IV ep. 8.

Milon aimait trop Bernard pour ne pas les entourer de sa générosité et de son affection. Il accompagna plusieurs fois Bernard. Les Chartreux faisaient partie du nouveau monachisme. On n'en trouvait pas dans le diocèse de Thérouanne mais, en 1144, avec l'archevêque de Reims Samson et Jocelyn de Vierzy, évêque de Soissons, il consacre leur église de Mont-Dieu près de Sedan, au diocèse de Reims. ⁵¹⁾

Au contraire les ordres militaires sont représentés à Thérouanne : un de ses diocésains, Geoffroy de Saint-Omer, était un des neuf premiers templiers. Il possédait de grands biens à Ypres et les donna à son Ordre. En 1132 Milon reçut de l'archevêque de Reims Renaud l'information que le concile provincial avait réservé pour le Temple les offrandes faites à la chapelle de l'Obstal à Ypres. Milon promulgua cette décision, fit approuver par le Pape l'accord passé entre les chanoines réguliers de Saint-Martin d'Ypres et le Temple, signa la charte par laquelle Thierry, comte de Flandre, leur assurait des dîmes et des noales ⁵²⁾.

LES COLLÉGIALES

Les communautés proprement religieuses n'étaient pas les seules communautés existantes. On trouvait aussi des collégiales séculières, régies par la règle d'Aix-la-Chapelle, qui relevaient directement de l'évêque et jouaient dans l'Eglise un rôle entièrement disparu de nos jours. Pour renforcer leur union avec le Chapitre cathédral, dès son arrivée, il fonde une prébende dans la collégiale de Saint-Omer dont le titulaire sera l'évêque de Thérouanne et Gérard, prévôt de Saint-Omer, fonde à la cathédrale une prébende dont le titulaire sera le prévôt de Saint-Omer ⁵³⁾. Cette vie canoniale séculière n'avait pas, tant s'en faut, la préférence des réformateurs. Elle tenait trop, elle aussi, de l'Eglise carolingienne. Elle représentait pourtant, par la célébration solennelle de la prière publique, par l'activité intellectuelle de ses écoles, par les nombreux hôpitaux qu'elle gérait, une valeur importante pour l'Eglise. Nombreux sont les actes de Milon relatifs aux collégiales. Il fait confirmer par le comte de Flandre un échange entre l'abbaye de Saint-Nicolas et la collégiale Sainte-Walburge de Furnes, par l'archevêque de Reims une donation de Robert le

⁵¹⁾ FAYS ET NELIS, *Cartulaire de St-Martin d'Ypres*, II, 9sq.

⁵²⁾ *Gall. Christ.*, X, c. 1547.

⁵³⁾ *Bibl. de St-Omer*, ms. 875, p. 100.

Frison à la collégiale Saint-Pierre de Cassel; il assure l'autel de Merville à la collégiale Saint-Aimé de Douai; il accepte pour l'évêque de Thérouanne une prébende à la collégiale Saint-Pierre de Lille, protège la collégiale de Hesdin ⁵⁴).

LE BAS CLERGÉ

Comme partout avant la révolution française et le régime napoléonien, très peu de cures étaient à la collation de l'évêque. Un évêque d'aujourd'hui, sans cesse inquiet de pourvoir avec un clergé trop menu à des paroisses trop nombreuses, eût paru inconcevable au moyen-âge. Ce qui occupait les réformateurs grégoriens était d'empêcher la collation de bénéfices et surtout de bénéfices à charge d'âmes par des laïcs. Ils y voyaient un risque constant de simonie. La politique de la réforme était d'amener les laïcs qui avaient droit de patronage sur une église bâtie par eux ou par leur famille à renoncer au droit de présentation en faveur des chapitres cathédraux ou collégiaux, des monastères, surtout des monastères de chanoines réguliers qui, de plus en plus, acceptaient de desservir par leurs propres religieux les églises qu'on leur confiait. Sur les 190 actes qui nous restent de Milon, 52 ont trait à des cessions d'autels, soit que l'évêque les cède lui-même, soit qu'il approuve les donations qui en sont faites. Naturellement c'était à lui de donner mission canonique aux pasteurs nommés par les collateurs, de faire en synode les lois qui régissaient le ministère, de veiller par la visite canonique à la conduite et à l'activité des pasteurs,

Nous savons qu'il tint au moins un synode en 1138 par les reproches que lui fait Pierre le Vénérable d'avoir émis des propos contre Cluny au cours de ce synode. Sans doute en tint-il davantage.

LE PEUPLE CHRÉTIEN

Les évêques du XII^e siècle ne sont plus des missionnaires comme ceux du haut moyen âge dans le nord de la France et en Belgique. La foi est implantée profondément dans ces régions; ils restent des défenseurs de la cité, non plus contre les invasions barbares, mais contre les

⁵⁴) BLED. *op. cit.*, *passim*.

oppressions féodales ; ils doivent se faire des pacificateurs devant des guerres privées incessantes.

Les années de l'épiscopat de Milon furent des années assez dures pour le peuple. En 1134, aussitôt après la mort de saint Norbert, à une sécheresse qui avait interdit toute récolte de foin succédèrent en juillet des orages si violents qu'ils évoquaient la fin du monde. Sur une longueur de 60 pieds, le rempart de Saint-Omer s'écroula au cours d'une de ces tourmentes. Puis ce fut un raz de marée qui ravagea le nord du diocèse et fit périr des milliers de personnes ⁵⁵). En 1145 la peste ravagea la ville de Thérouanne et Milon dut habiter quelques temps à l'abbaye de Saint-Bertin ⁵⁶). Il fallut trouver d'abondantes aumônes pour subvenir à ces détresses.

Durant l'épiscopat de Milon, la croisade bat son plein. En 1138 Thierry d'Alsace, comte de Flandre qui avait épousé en secondes noces Sybille, fille du roi de Jérusalem Foulques d'Anjou, décida de prendre la croix. Le 19 février il tint à Ypres une assemblée où se trouvaient avec Milon Simon de Noyon et Alvisé d'Arras et il décréta « la paix flamande » qui fut souscrite par les principaux seigneurs. Qui troublerait la paix serait excommunié. Qui commettrait un meurtre serait puni de mort. Les brigands et les voleurs seraient arrêtés par les gens du voisinage sans attendre l'arrivée de la force publique ⁵⁷). En 1155 Milon assiste à l'assemblée de Soissons où le roi de France proclame la paix de Dieu pour dix ans ; en 1156, il assiste à Arras au départ de Thierry et de Sybille pour la Palestine.

L'évêque de Thérouanne n'était pas le seigneur de la ville. En fait pourtant, du consentement du roi de France et du comte de Flandre, c'était lui qui y exerçait le pouvoir temporel. Il dut faire travailler à la réfection des remparts de la ville qui n'avaient pas été complètement rétablis depuis le siège de Thérouanne par Robert le Pieux. Son neveu et successeur devra encore y faire travailler. On se souvient que, sur son lit de mort, saint Norbert qui n'était pas non plus seigneur temporel était tourmenté par des soucis analogues.

Comme les évêques de son temps, Milon n'exerçait pas lui-même son pouvoir temporel. Il le faisait par l'intermédiaire d'un magistrat qui se nommait parfois vidame, qu'on appelait à Thérouanne l'*avoué*. Cet avoué n'était pas totalement dépendant, car l'avouerie de Thérou-

⁵⁵) ORDERIC VITAL. LV. XIII ; *Recueil des Hist. de la Fr.* XIII, p. 469.

⁵⁶) Abbé Thobois, *Le culte de S. Adrien à Preures*.

⁵⁷) MEYER, *Annal. Flandr.*, An. 1139.

anne constituait un fief héréditaire dont les femmes même n'étaient pas exclues. L'avoué était tenu de recevoir solennellement l'évêque à son entrée et ensuite de le protéger ainsi que l'Eglise contre toute menace. En fait les avoués de Théroouanne tendaient à s'attribuer la seigneurie de la ville. Dès 1125, l'avoué Eustache s'était bâti une véritable forteresse qui dominait la cité et le bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre, avait dû venir lui-même faire le siège du château qu'il avait détruit de fond en comble. Son successeur Arnoud le reconstruisit sur la voie romaine qui traversait Théroouanne. Devant les protestations de l'évêque, il s'élança contre la cathédrale, pénétra dans le cloître des chanoines, profana le Temple en y répandant le sang, incendia les greniers du Chapitre et plusieurs maisons canoniales. Par trois fois, Milon le cita à comparaître devant son tribunal. Devant sa carence, il le frappa de l'excommunication. Comme Arnoud, à l'abri de ses remparts, refusait de céder, en 1142 Thierry d'Alsace, comte de Flandre, leva des troupes, assiégea le château de l'avoué et le fit raser. Dans une assemblée du clergé et de la noblesse, il défendit sérieusement de construire aucune forteresse dans l'enceinte de la cité, et même à moins d'une lieue en dehors des remparts, sauf le consentement de l'évêque, du Chapitre et des barons. Les papes Célestin II, Lucius II, Adrien IV approuvèrent successivement cette disposition ⁵⁸).

Malgré les décrets pontificaux, Théroouanne demeurait à peu près ruinée. C'est pourquoi, en 1156, Milon fit établir ce qu'on appela la *régale de Théroouanne*, c'est à dire que le roi de France prit sous sa protection directe tous les biens possédés par l'évêque et le Chapitre en Morinie. Cet acte procura à la ville une certaine stabilité; on peut se demander pourtant s'il ne renforça pas la haine farouche avec laquelle Charles-Quint s'acharna à faire disparaître Théroouanne ⁵⁹).

Le diocèse de Théroouanne était composé de deux régions bien définies, la Morinie et la Flandre. En 1150 l'évêque convint avec le comte de Flandre qu'aucun Flamand habitant du côté français de Neuffossé ne serait appelé en justice devant le tribunal de l'évêque à Théroouanne, à moins qu'il refusât de se soumettre à l'arbitrage de son propre doyen. Il accepta aussi d'autres accords qui devaient faciliter les rapports entre juridictions civiles et canoniques. Mais le comte et l'évêque maintinrent ferme la loi dont il est parlé dans la Vita B de saint Norbert : qui résistera un an et un jour à l'excommunication sera

⁵⁸) *Cart. de Th.*, n° 22.

⁵⁹) *Ibid.*, n° 31.

mis hors la loi et perdra le droit de réponse devant les tribunaux ⁶⁰).

La noblesse du nord était fort remuante. C'est dans ces régions que se multiplient ces guerres sanguinaires que les trouvères nomment des « gestes de démesure ». Dès 1131, Hugues III de Campdavesne, comte de Saint-Pol guerroyait contre les Colet, seigneurs de Beaurain. Au cours de la lutte, il assiégea la ville de Saint-Riquier, célèbre par son abbaye. Le 29 août, il s'en empara et fit périr dans l'incendie de l'église abbatiale un certain nombre de moines avec 1100 réfugiés. Anscher, abbé de Saint-Riquier, accompagné de Milon et de Garin, évêque d'Amiens, se rendit à Reims pour y porter plainte devant le concile tenu en 1131 par le pape Innocent II. A ce concile le pape sacra Louis VII le Jeune et saint Norbert obtint, avec Bernard, évêque d'Hildesheim, la canonisation de saint Godhard. Hugues de Campdavesne fut condamné et le dernier canon du concile fut consacré à anathématiser les incendiaires. Le pape chargea Milon, Garin, Alvisé d'Arras, Jocelyn de Soissons, Simon de Noyon, Odon de Beauvais d'enquêter sur le crime. L'affaire dura six ans. En 1137 Hugues fut condamné à expier son forfait par la fondation de trois monastères : Clairfays pour les chanoines réguliers d'Arrouaise au diocèse d'Amiens ; Cercamps dans le comté de Saint-Pol et Ourscamp au diocèse de Noyon pour les Cisterciens ⁶¹). De son côté Eustache Colet, son adversaire, céda à Saint-Josse-au-Bois le domaine de Dommartin où Adam ne tarda pas à transférer l'abbaye ⁶²).

CÉRÉMONIES LITURGIQUES

La vie liturgique était au XII^e siècle dans toute sa splendeur. Nul n'aurait eu l'idée de considérer le « culte » comme une activité à part et d'importance secondaire. Il était la joie des clercs et du peuple, l'atmosphère de toute formation spirituelle, l'expression de toutes les tendances artistiques, l'activité gratuite la plus haute. Il était par dessus tout le service de Dieu. On ne s'étonnera pas que Milon ait fait aux grandes cérémonies une place importante pendant tout son épiscopat. Outre la dédicace de la cathédrale dont nous avons parlé, il consacre en 1133 l'église bénédictine de Saint-Winocq à Bergues, assiste,

⁶⁰) *Ibid.*, n° 27.

⁶¹) TURPIN, *Hist. des comtes de St-Pol*, p. 63.

⁶²) CALONNE, *Hist. de Dommartin*, p. 11.

sur l'invitation de Suger, son ami, à la bénédiction des premières pierres de Saint-Denis en 1140. Puis en 1142 nous le voyons consacrer les autels de saint André et de saint Jacques à la dédicace de la cathédrale de Tournai; en 1144, à la dédicace de Saint-Denis, il consacre l'autel de saint Sixte; en 1149 il assiste l'archevêque de Reims à la consécration de l'église cistercienne de Vauxelles au diocèse de Cambrai puis à celle de l'église bénédictine de Hasnon près de Valenciennes. Nous le voyons aussi très soucieux de l'honneur rendu aux saints. Il ramène à Théroutanne le chef de saint Maxime, il transfère le corps de saint Winocq dans un nouveau reliquaire en 1138 ⁶³).

Il eut l'occasion, dans une époque si riche de maisons religieuses, de bénir plusieurs abbés, Simon pour Saint-Bertin en 1131, Gauthier pour Warneton en 1141, Godefroid pour Andres en 1148, Raoul pour le Mont-Saint-Eloi au diocèse d'Arras en 1150, Idesbald pour les Dunes en 1155.

DÉLÉGATIONS PONTIFICALES

Un évêque n'est pas seulement au service d'une église particulière, il se doit à l'Eglise universelle. Les souverains pontifes se serviront souvent de Milon en qui ils ont grande confiance. Innocent II lui mande d'examiner les prétentions de l'abbaye de Marchiennes sur certaines dîmes, le délègue avec Alvise d'Arras pour juger un cas de nullité de mariage concernant Michel de Harnes, connétable de France, en 1138. Il lui confie avec l'archevêque de Rouen, les évêques de Soissons et de Châlons l'arbitrage du différend qui oppose traditionnellement l'évêque d'Arras à l'abbé de Saint Waast ⁶⁴). Lucius II le charge de faire indemniser Geoffroy de Vendôme des dommages qu'il a endurés ⁶⁵). Deux ans plus tard un nouveau conflit met au prises Alvise d'Arras avec l'abbé de Saint-Nicolas. C'est encore Milon qui reçoit le mandat de l'apaiser ⁶⁶).

COLLÉGIALITÉ ÉPISCOPALE

Malgré leur fréquence, Milon était des plus assidus aux conciles.

⁶³) BLED., *Regestes passim*.

⁶⁴) *Recueil des Hist. de la Fr.*, XV, p; 393.

⁶⁵) *Ibid.*, p. 414.

⁶⁶) *Ibis.*, p. 425.

Nous le voyons au concile de Reims en 1131 où il reçoit une délégation du Pape; il assiste au concile de Latran en 1139 où il put rencontrer Henri Zdik, évêque d'Olmütz et fondateur de l'abbaye prémontrée du Mont-Sion (Strahov); mais c'est surtout au concile de Reims en 1148 qu'il joua un rôle important. On devait y examiner les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, célèbre théologien et philosophe, qui soutenait entre autres qu'il existe une différence entre Dieu et l'essence divine. Contre Gilbert tenaient Geoffroy du Lourroux, archevêque de Bordeaux, Jocelyn de Soissons, Milon de Théroouanne, les abbés Bernard de Clairvaux, Suger de Saint-Denis, Godescalk, abbé prémontré du Mont-Saint-Martin et futur évêque d'Arras. Pour Gilbert se déclaraient un certain nombre de cardinaux de la Curie romaine. La valeur humaine et intellectuelle des antagonistes nous montre que cette question, qui nous semblerait peut-être secondaire aujourd'hui, leur paraissait importante. En fait dans la querelle des Universaux il ne s'agissait rien moins que de la valeur objective de la connaissance humaine. Le concile condamna Gilbert qui se soumit de très bonne grâce, car il avait autant d'humilité que de science. Il rédigea lui-même une profession de foi que Hugues, évêque d'Autun, accompagné de Milon et de Suger porta à Rome. Eugène III l'approuva entièrement ⁶⁷⁾.

MORT ET SURVIVANCE

En 1158, Milon devait avoir 78 ans. Il restait alerte puisque les actes des *regesta* ne diminuent pas pendant les derniers temps et que nous le trouvons à Saint-Denis quelques mois avant sa mort, à l'occasion d'une translation des reliques de saint Denis et de ses compagnons. Le 16 juillet de cette année, il s'éteignit pieusement. Son neveu Milon II lui succéda rapidement, car le clergé de Boulogne, soutenu par la noblesse de Boulogne, Saint Pol, Hesdin et du Ponthieu voulait scinder le diocèse en alléguant la difficulté de faire vivre ensemble des Flamands et des Français ⁶⁸⁾.

Le 2 avril 1159, une femme aveugle de Théroouanne vit apparaître en songe la Vierge Marie qui lui conseilla d'aller prier au tombeau de Milon. Elle s'y rendit le lendemain, s'y endormit de nouveau et revit

⁶⁷⁾ LABBE, *Concilia* X, c. 1124. *Gall. Christ.*, X, c. 1548.

⁶⁸⁾ Lettre de Jean de Salisbury au pape, *P. L.*, 199 c. 20.

la Vierge avec le vénérable vieillard qui lui touchait les yeux. A son réveil, elle avait recouvré la vue. Le miracle était trop évident pour que le clergé refusât de chanter le *Te Deum*. Ce prodige amena au tombeau bien des affligés estropiés, sourds, aveugles ⁶⁹). Plusieurs se trouvèrent guéris, sans qu'on eût fait dans la suite d'enquête approfondie.

A l'encontre de son prédécesseur, Milon ne trouva pas de biographe. Il n'avait pas non plus laissé d'écrits qui eussent permis d'étudier sa pensée et son âme. Il contemplait et il agissait. C'était son charisme et un trait de son humilité.

Geoffroy de Clairvaux le nommait *religione satis insignis*. Luc, abbé du Mont-Cornillon, en lui dédiant ses commentaires sur le Cantique le saluait comme *pro omni merito sanctitatis reverendus*. Bien que proclamé saint par l'acclamation du peuple fidèle, Milon n'eut pas de culte public dans l'église de Thérrouanne. Le 16 juillet son anniversaire était proclamé avec la mention *Qui hanc ecclesiam sancta conversatione illustravit et multa beneficia ei contulit* ⁷⁰).

Au XVII^e siècle le bréviaire prémontré d'Espagne cite sa fête au 16 juillet; un dessin de Diepenbeek gravé par François Hubert le représente debout tenant d'une main la crosse et de l'autre un bouquet de lis, foulant un paon, symbole de l'orgueil, sous ses pieds ⁷¹).

CONCLUSION

Si l'activité et le dévouement de Milon comme abbé de Saint-Josse se trouva un peu oublié, c'est que son abbatiat ne dura que dix ans et fut éclipsé par son long épiscopat, mais le recrutement des frères et des sœurs, les donations nombreuses, les fondations presque immédiates montrent une intensité de vitalité et de rayonnement exceptionnelle. En passant avec ses religieux à l'Ordre de Prémontré, il lui a apporté beaucoup d'extension et de prestige.

Comme évêque sa sainteté, son humilité, son activité le mettent en bonne place dans un épiscopat brillant qui comptait saint Norbert, saint Oldegaire, Conrad de Salzbourg, saint Malachie d'Armagh,

⁶⁹) MIRAEUS, *Chron. ord. Praem.*, p. 123.

⁷⁰) Nécrologe de Thérrouanne (appendice au Cartulaire).

⁷¹) *Cart. de Th.*, p. 319.

⁷²) *Dict. icon. de Migne*.

saint Othon de Bamberg, Guillaume de Champeaux, Anselme d'Havelberg, Barthélemy de Laon. En travaillant de leur mieux à la réforme de l'Église, ils ont bien mérité de l'Histoire et de la civilisation.

La grande gloire de Milon c'est d'avoir jusqu'au bout réalisé ce que demandait pour lui la préface de l'ordination épiscopale : *Sit sollicitudine impiger, sit spiritu fervens, oderit superbiam, humilitatem ac veritatem diligat, neque eam usquam deserat.*

Abbaye de Mondaye

14 Juaye-Mondaye (France).

Fr. PETIT, O. Praem.